

N°271  
2€30

# BILLETS D'AFRIQUE

OCTOBRE 2017



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**COOPÉRATION MILITAIRE ET RÉPRESSION  
AU CAMEROUN COMME AU TOGO,  
L'ARMÉE FRANÇAISE MAINTIENT LE CAP**

**Gabon / Mali / Sahara Occidental**



## Après le pillage, la débâcle

Après le désastre écologique, le naufrage social : Areva a annoncé une nouvelle vague de licenciements au Niger de quelque 200 salariés de sa filiale, la Somaïr, soit un cinquième des effectifs, en raison de conditions du marché « très difficiles » et de prix de l'uranium « très bas ». 500 postes de sous-traitants seraient également affectés (RFI, 10/10). Le scénario qui s'est déjà produit au Gabon en 1999 après la fermeture de la mine de Mounana risque fort de se répéter. Lorsque les réserves en uranium seront devenues insuffisantes ou insuffisamment rentables à Arlit, Areva se contentera de plier bagage, laissant en héritage une région dévastée par une pollution chimique et radioactive, où les anciens mineurs décèdent les uns après les autres de maladies radio-induites. Déjà, les nappes phréatiques d'Arlet ayant été dilapidées et empoisonnées, on fait aujourd'hui venir l'eau d'Agadez. Mais qu'en sera-t-il demain et qui se souciera de la population de cette ville minière perdue en plein désert ? En dépit des manœuvres actuelles de démantèlement pour éviter sa faillite pure et simple, Areva a de tout temps été très largement la propriété de l'État français, c'est donc à lui d'en assumer les conséquences.

## Chiche !

Une quinzaine d'associations et de mouvements, dont « Le Balai citoyen » du Burkina Faso, « Y'en a marre » du Sénégal ou encore « Le Peuple n'en veut plus » de la Guinée, réunis dans un Front panafricain de la société civile (Fispa) pour « défendre l'Afrique, la démocratie, la dignité et les droits de l'homme », ont déposé une plainte à la Cour pénale internationale contre Nicolas Sarkozy, le 7 octobre. En cause : l'intervention militaire franco-américaine en Libye et l'assassinat du dictateur libyen en 2011 qui ont par contre-coup participé à la déstabilisation de tous les pays de la région, à commencer par le Mali. Empêtrée dans une série de scandales révélés entre autres par Mediapart, voilà une occasion dont la CPI pourrait se saisir pour redorer son blason. On peut rêver...



**Bulletin fondé en 1993 par** François-Xavier Verschave - **Directeur de la publication** Mathieu Lopes - **Directeur de la rédaction** Thomas Noirod - **Comité de rédaction** R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, F. Tarrit, Y. Thomas, R. Doridant - **Ont participé à ce numéro** T. Bart, T. Borrel, J. Poirson, A. Primo **Photo** (Une) Collège militaire Eyadema en 2012 (Kara, Togo), photo CC Panoramas **Édité par** Association Survie 47 avenue Pasteur - 93100 Montreuil - **Tél.** (+33)144610325 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/billetsdafrique> - **Commission paritaire** n°0216G87632 - **Dépôt légal** octobre 2017 - **ISSN** 2115-6336 - **Imprimé par** Imprimerie 3 A, 7 rue Marie Pia - 91480 Quincy-s-s-Sénart

## Si certains ont encore des doutes

« Le colonel Kadbaï a bien financé la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy en 2007, même si l'ancien président, qui n'est pas poursuivi dans le dossier judiciaire, le conteste formellement. » Dans *Le Monde* (16/10), le journaliste Franck Johannès ne prend plus de précautions superflues... Après des années d'enquête, les journalistes de Mediapart Fabrice Arfi et Karl Laske viennent de publier un livre-événement (*Avec les compliments du Guide*, Fayard) qui permet enfin d'écrire sans usage superflu du conditionnel – sauf au *Point* (19/10), où l'on voit dans ce livre la marque d'un « complotisme bas de plafond ». Il faut néanmoins avouer que malgré des échos très flatteurs de certains médias, la déflagration politico-médiatique se fait attendre, comme si c'était un non-événement. Un candidat à l'élection présidentielle française financé par un dictateur ami, c'est trop dur à avaler ou c'est du réchauffé ?

## Des détails de l'histoire ?

L'invitation le 6 octobre sur France Culture de Patrice Gueniffey, historien et directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, a donné lieu à ce curieux échange avec le journaliste Guillaume Erner :

« Patrice Gueniffey : Je suis contre la dilution du terme, par exemple, de génocide. Le génocide doit être réservé à la Shoah, parce que là il y a eu l'élimination consciente, planifiée, industrielle, d'un peuple en tant que tel. (...) »

Guillaume Erner : Mais il y a eu d'autres génocides que le génocide juif..

PG : Des massacres, des massacres, il y en a plein l'Histoire...

GE : Mais il y a eu d'autres génocides que le génocide juif.. Le génocide arménien, le génocide des Tutsi...

PG : On le dit. J'en ai entendu parler. Oui, bon, maintenant...

GE : Moi j'ai fait plus qu'en entendre parler.

PG : Oui... Bon d'accord, on ne va se disputer là-dessus.

GE : J'ai l'impression qu'on ne serait pas d'accord.

PG : Moi je pense qu'il ne faut pas diluer l'affreuse spécificité du génocide juif qui est quelque chose d'unique dans l'Histoire. Cette espèce de conjonction de projet criminel et

de capacité industrielle. On n'a pas ça dans l'Histoire. »

Il n'y aurait donc eu qu'un seul génocide dans l'histoire macabre du XX<sup>e</sup> siècle ? On ne peut qu'être surpris et choqué de voir un historien traiter avec autant de légèreté de sujets aussi graves qu'il ne maîtrise manifestement pas.

## Décolonisons... mais pas trop

Alors que le référendum d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie (ou Kanaky, selon le point de vue que l'on adopte) doit avoir lieu l'année prochaine, la présidence de la mission parlementaire d'information sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie vient d'être confiée à l'ancien Premier ministre Manuel Valls, provoquant la démission de Jean-Luc Mélenchon de la dite commission, qui s'est justifié en ces termes : « On se souvient d'avoir entendu monsieur Valls exprimer devant des caméras ses préjugés sur la couleur de peau de ses administrés, en regrettant qu'il n'y ait pas assez de "whites" et "blancos" autour de lui. Il a affirmé également, étant ministre de l'intérieur, que certaines populations étaient "inassimilables". De plus, sa proximité avec les dirigeants de l'extrême droite israélienne fait l'objet d'une ostentation choquante pour les militants de la paix de ce pays comme du nôtre. » (*Mediapart*, 09/10) C'est sûr que connaissant le tempérament et les convictions politiques de Valls, on a du mal à interpréter sa nomination comme un signe d'apaisement à l'égard des mouvements kanaks...

## Décolonisons... mais pas trop (2)

Le même Jean-Luc Mélenchon a déclaré, le 10 octobre à l'Assemblée, « la France n'est ni occidentale, ni européenne : elle est universaliste parce qu'elle est présente sur les 5 continents. » Avec une définition aussi coloniale, pas dit que son universalisme parle à tout le monde.

## Décolonisons... mais pas trop (3)

Avant le voyage d'Emmanuel Macron en Guyane, le service de presse de l'Élysée a diffusé aux journalistes des consignes sanitaires qui ont, légitimement, scandalisé les élus guyanais (*LCI*, 19/10) : à croire qu'ils ne s'attendaient pas à être traités comme une colonie par la « Métropole ».

**E**n 2008, le Livre blanc de la Défense affirme que « la distinction entre sécurité intérieure et sécurité extérieure n'est plus pertinente ». Celui de 2013 enfonce le clou, en parlant quant à lui de « la continuité qui existe entre sécurité intérieure et sécurité extérieure ». Entre temps, l'armée française s'est largement déployée au Sahel (d'abord à l'occasion de l'opération Sabre, qui désigne l'installation de forces spéciales dans l'arc sahélien<sup>1</sup>, puis de l'opération Serval au Mali) et la classe politique française s'est rangée derrière l'idée d'une absurde « guerre contre le terrorisme ». L'incroyable capacité de ce concept creux à inhiber tout débat public (car si vous êtes contre la guerre contre le terrorisme, vous êtes pour le terrorisme, c'est bien connu) ne devrait pas faire oublier son potentiel de structuration de l'idéologie répressive, non moins redoutable. En gommant progressivement toute frontière entre le rôle de « défense » (ou donc d'attaque à l'extérieur) d'une armée et celui de « sécurité intérieure » d'une force de police ou force dite « de l'ordre », l'hystérie du continuum sécurité-défense amène à ne plus interroger les différences entre ces deux missions : la policierisation des opérations militaires et la militarisation des opérations de police deviennent la norme.

En France, cela contribue à normaliser les patrouilles de militaires armés qui circulent dans nos villes, au titre d'une opération Sentinelle bientôt aussi pérenne que Vigipirate, et à chercher dans ce que « l'art » de la guerre a donné de pire, un modèle de réponse aux enjeux de sociétés auxquels des politiques stériles sont incapables de répondre. Flicker une population entière pour traquer « l'ennemi intérieur » ne relève officiellement plus de l'état d'urgence, désormais pleinement intégré à notre

système juridique : les mesures d'exception deviennent la règle ce 1er novembre, à la faveur d'une énième loi qui, pour lutter contre le terrorisme, attaque les fondements d'un chimérique État de droit. Une victoire, tant pour les idéologues du contrôle sécuritaire que pour les gourous de Daesh, qui ne fait trembler que les associations et syndicats massivement opposés à cette fuite en avant.

Et dans les dictatures amies de la France – donc implicitement du côté du « bien » face à un péril insaisissable que ces régimes sont censés contenir – on parle indifféremment de « forces de sécurité », à l'instar d'une meute indistincte de policiers et de militaires que le pouvoir togolais lâche sur sa population. Dans les régions anglophones camerounaises, la militarisation d'une opération de « sécurité intérieure » s'est traduite par un état de guerre, où chaque manifestant aperçu dans la rue le 1er octobre pouvait être considéré comme « terroriste », sur ordre des autorités politiques. Mais un continuum pouvant en cacher un autre, les idéologues de la coopération militaire et policière française assurent, une main sur le cœur et l'autre sur le Colt, que leur action reflète la cohérence de cette politique française entre les continuum « sécurité-défense » et « sécurité-développement ». Pas de développement sans sécurité : tout devient simple comme une équation d'école militaire, qui justifie d'armer et de former la main de fer qui continuera de réprimer sans trembler les naïfs qui pensaient que la « patrie des droits de l'Homme » soutiendrait leurs aspirations démocratiques.

*Thomas Noïrot*

1. Voir « Cinq guerres pour un empire : L'interventionnisme militaire français en Afrique », rapport de l'association Survie, janvier 2017

## Sommaire

**2** LES BRÈVES DE LA FRANÇAFARIQUE

**3** ÉDITO Continuum tremens

**4** GABON Un an après le hold-up électoral

**5** CAMEROUN Massacres à huis clos

**7** TOGO La « gestion démocratique des foules » à la française

**9** DOMINATION ÉCONOMIQUE  
Le FMI au secours du CFA

**10** MALI « L'intervention française a disséminé l'insécurité »

**12** JUSTICE France, terre d'asile pour criminel



## GABON

UN AN APRÈS  
LE HOLD-UP ÉLECTORAL

**Plus d'un an après la prétendue réélection d'Ali Bongo, le pays est en pleine crise économique et socio-politique, l'Union européenne ne souhaite pas lâcher la pression sur le régime et pointe du doigt ouvertement le rôle de la France. Mais les entreprises françafricaines comme Bolloré continuent de faire des affaires et les militaires français d'agir comme des brutes, ce qui exaspère de plus en plus les Gabonais.**

**D**es représentants de l'UE sont arrivés début octobre au Gabon dans le cadre du Dialogue Politique Intensifié (DPI) suite à l'activation d'une disposition de l'accord de Cotonou votée par le Parlement européen en février dernier, et surtout à sa résolution du 14 septembre 2017 sur la répression de l'opposition au Gabon. Celle-ci « *condamne vivement les pressions et les intimidations dont fait l'objet l'opposition gabonaise. [Elle] condamne fermement les menaces permanentes, les agressions, le recours à la force ainsi que les restrictions sévères et les intimidations à l'encontre des opposants, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes au Gabon.* »

Mais cette résolution ne fait pas que critiquer le rôle des autorités gabonaises. En février, différents eurodéputés avaient déjà critiqué publiquement le rôle des autorités françaises (et notamment le fait que celles-ci avaient reconnu l'élection d'Ali Bongo) et affirmé craindre que la France bloque toute sanction ciblée contre des membres du clan Bongo<sup>1</sup>. En septembre, c'est officiellement au nom du Parlement européen que la France est citée, la résolution lui demandant de « *jouer un rôle constructif* » du fait de « *ses liens historiques forts* », ceci afin d'aider à faire toute la lumière sur les violences post électorales et à mettre fin aux répressions des opposants et autres défenseurs des droits de l'homme. Cela signifierait-il que la France n'a pas cet objectif ?

### Militaires français exaspérants

De leur côté, les militaires français continuent de se sentir chez eux, ce qui exaspère de plus en plus la population gabonaise. C'est ainsi que par exemple dans la nuit du 29 au 30 septembre, une violente bagarre dans une boîte de nuit à Libreville a éclaté entre huit parachutistes belges et des militaires portant l'uniforme tricolore. Bilan : un établissement ravagé et trois civils gabonais

blessés. Si les militaires belges fautifs ont été rappelés rapidement, d'après nos informations les Français impliqués dans la bagarre sont toujours à Libreville... Les gérants des bars en ont tellement marre des exactions des militaires étrangers – et notamment français – qu'ils souhaiteraient instaurer une « *taxe pour la paix* ». Celle-ci consisterait à ce que, dès que des militaires étrangers pénètrent dans un débit de boissons, ils aient à s'acquitter de ladite taxe avant de consommer...

### Bolloré continue de faire de bonnes affaires

En 2007, le groupe Bolloré avait obtenu une concession sur le terminal à conteneurs dans le domaine portuaire d'Owendo – principale porte d'entrée des produits de ce pays, à quelques kilomètres au sud de Libreville – suite à un processus controversé (et jugé anticonstitutionnel par certains juristes<sup>2</sup>). Pour cela, le groupe du milliardaire français s'était engagé à moderniser l'équipement, agrandir l'infrastructure portuaire et procéder à une baisse des tarifs. La gestion de ce port (notamment les tarifs pratiqués et les délais d'embarquement et de débarquement des conteneurs) était critiquée depuis de nombreuses années par le gouvernement gabonais, mais aussi par de nombreuses entreprises et associations au Gabon.

Suite à ces critiques, le gouvernement gabonais a signé en 2014 un contrat avec Gabon Special Economic Zone (GSEZ) – filiale du groupe singapourien Olam – pour la construction et la gestion d'un nouveau port en eau profonde à Owendo. Ce port construit en 18 mois a été mis en service en juin dernier. Bolloré, via sa filiale locale STCG, perdant de ce fait son monopole, a dû, pour rester compétitif, diminuer ses tarifs entre 20 et 40% suivant les produits... Mais le groupe français, soucieux de conserver son marché, a déposé selon *Mediapart* (19/09) en avril dernier une plainte contre l'État gabonais devant le Centre international de règlement des différends



Ali Bongo, en 2014 (photo sous licence CC Foreign and Commonwealth Office)

relatifs à l'investissement, une cour d'arbitrage dépendant de la Banque mondiale. Autant attendre que la construction soit finie pour porter plainte... D'après la *Lettre du Continent* (06/10), Bolloré n'a en fait jamais déposé cette plainte, mais a menacé de le faire.. Quoi qu'il en soit, cela a été un élément de la négociation discrète qui a mené au coup de théâtre quelques jours avant l'inauguration officielle du nouveau port, organisée mi-octobre. En effet le groupe Bolloré, Olam et l'État gabonais ont conclu un accord permettant au groupe français, via sa filiale STCG, d'assurer la gestion du nouveau port à conteneurs. La STCG a ainsi préservé son monopole à conteneurs sur la façade portuaire de Libreville, sans avoir réalisé les investissements nécessaires et promis lors de la signature en 2007. Plus qu'à espérer pour la population gabonaise que les tarifs ne vont pas réaugmenter... Coïncidence ? La diffusion du dernier volet de la série « *Despot Housewives* », documentaire consacré aux femmes de dictateurs, a alors été annulée in extremis par la chaîne *Planète+*, du groupe Canal+, contrôlé par Bolloré. Il devait traiter de Patience Dabany, ancienne épouse d'Omar Bongo et mère d'Ali Bongo...

Thomas Bart

1. « Gabon : reconnaissance française contre dénonciation européenne », *Billets d'Afrique* n°265, février 2017.

2. « Maître Bhongo-Mavoungou: le groupe Bolloré à l'origine de la vie chère au Gabon », *Afrique actualité*, 24 juin 2017.

## CAMEROUN

## MASSACRES À HUIS CLOS

**La répression sanglante des mobilisations des anglophones contre leur « marginalisation », depuis un an, s'est encore aggravée début octobre, rappelant le déferlement de violence de l'État contre les émeutiers de février 2008, notamment à Douala. La France a, une fois de plus, prétendu n'être qu'en mesure de « suivre » la situation.**

**L**a crise que traverse le Cameroun depuis les premières manifestations contre ce que les anglophones appellent leur marginalisation, il y a un an (cf. *Billets* n°270, septembre 2017), est sur le point de faire imploser le pays. Dans une note détaillée publiée le 19 octobre<sup>1</sup>, l'ONG International Crisis Group (ICG) explique qu'après la mi-septembre, suite à l'explosion de bombes artisanales à Bamenda et à la découverte d'une autre bombe à Douala, « le gouverneur du Nord-Ouest a pris des mesures drastiques : couvre-feu, coupure d'Internet pendant 24 heures, interdiction de se rassembler et de manifester. Mais ces mesures n'ont pas empêché entre 30 000 et 80 000 personnes de manifester dans une trentaine de villes et localités anglophones (Bamenda, Buea, Kumba, Kumbo, Limbé, etc.) le 22 septembre pour réclamer la libération des détenus politiques anglophones, le départ du président Biya, la mise en œuvre du fédéralisme et la sécession. (...) Initialement pacifiques, les marches sont devenues violentes dans certaines localités. A Buea, certains des manifestants ont vandalisé le domicile du maire de la ville (un anglophone, mais farouche opposant à la mobilisation). A Mamfé, ils ont incendié un poste de gendarmerie. La réaction excessive des

forces de défense et de sécurité à Santa, Bamenda, Ekona et Limbé a fait au moins quatre morts par balles parmi les manifestants et des dizaines de blessés. »

C'était juste au moment de l'Assemblée générale des Nations-Unies, au cours de laquelle Paul Biya a fait une intervention à la tribune – devant une salle aux trois quarts vide, en dépit de la diffusion sur le compte Twitter de la présidence camerounaise d'un cliché de salle comble (pris à un autre moment) accolé à l'image du vieux dictateur en train de lire son discours. Selon *Le Monde* (26/09), des haut-fonctionnaires camerounais attendaient à cette occasion un message d'apaisement du président. Mais le dédain pour le « problème anglophone » a été une fois de plus la règle – comme si ne pas évoquer ce sujet dans l'enceinte onusienne pouvait permettre de le masquer aux yeux du monde. Le vieil autocrate n'a d'ailleurs pas pris la peine de regagner ensuite son pays, il est comme à l'accoutumée aller se prélasser à Genève, où il réside une partie de l'année.

### Mobilisation massive

Ce mépris n'a fait que renforcer, si besoin était, la détermination des sécessionnistes anglophones à proclamer l'indépendance de leur nouvel Etat,

« l'Ambazonie », le 1<sup>er</sup> octobre, date symbolique de l'anniversaire de la réunification des Cameroun anglophone et francophone en 1961 (cf. *Billets* n°270, septembre 2017). Selon ICG, « l'ampleur des manifestations du 22 septembre, les plus massives au Cameroun depuis celles de février 2008, semble avoir surpris les autorités qui avaient jusqu'à présent sous-estimé le mécontentement anglophone et le poids de la mouvance sécessionniste. C'est probablement ce qui a poussé le gouvernement à déployer un nouveau renfort de 1 000 soldats et à imposer un état d'urgence ainsi qu'une loi martiale de fait (arrestation de civils par les militaires, jugements dans les tribunaux militaires). »

L'ONG se fait plus précise en évoquant plus loin « un contexte d'état d'urgence et de loi martiale, imposés de fait par les gouverneurs des deux régions du 29 septembre au 3 octobre : couvre-feu, interdiction de manifester, interdiction de se réunir à plus de quatre, fermeture des frontières terrestres et maritimes des régions, renforts militaires, interdiction de circuler d'un département à l'autre, interdiction de circuler à moto, coupure des réseaux sociaux, puis d'Internet et de l'électricité. Le 1<sup>er</sup> octobre, il était aussi interdit de sortir des maisons. » Le décret

## RÉPRESSION SANGLANTE LE 1ER OCTOBRE

ICG estime que la répression a fait au moins 40 morts et plus de 100 blessés parmi les manifestants : « Ce lourd bilan est dû aux tirs à balles réelles et à l'usage excessif des gaz lacrymogènes, y compris dans les maisons ou contre des fidèles sortant des églises. Les forces de défense et de sécurité ont arrêté des centaines de personnes sans mandat, y compris à leur domicile, et infligé des tortures et des traitements inhumains et dégradants. Des abus sexuels, des destructions de propriété et des pillages dans les maisons par des militaires et policiers, et des tirs sur les manifestants à Kumba, Bamenda et près de Buea par des hélicoptères ont été signalés par une dizaine d'habitants, des élus locaux, des hauts fonctionnaires, la presse, des orga-

nisations de droits de l'homme et les évêques catholiques des deux régions. Les villages des chefs de file sécessionnistes tels que Ewele, Akwaya, Eyumodjock et Ekona ont été pris pour cible par les forces de défense et de sécurité, obligeant des milliers de jeunes hommes à s'enfuir en brousse par peur d'être tués ou d'être arrêtés et torturés. (...) L'ancien magistrat à la Cour suprême, Ayab Paul Abine, déclare sur sa page Facebook avoir échappé à un assassinat à son domicile à Akwaya, qui aurait aussi été pillé par des militaires. Les violences, arrestations et pillages par les militaires et policiers se sont poursuivis toute la semaine suivante, notamment dans le département de Manyu. Le maire adjoint de Ndu, suspecté de sécessionnisme, au-

rait été tué à son domicile par des militaires, le 2 octobre. » (ICG, 19/10)

Dans une déclaration publiée le 6 octobre, les évêques du diocèse de Bamenda, dans le Nord-Ouest, ont condamné « la barbarie et l'usage irresponsable d'armes à feu contre les civils non armés par les Forces de défense et de sécurité, même en réaction à des provocations ». Ils ont ainsi témoigné des attaques contre leurs fidèles à la sortie de la messe, ensuite « pourchassés dans leurs maisons, certains arrêtés, d'autres mutilés, tandis que d'autres encore – dont des adolescents sans défense et des personnes âgées – ont été tués par des tirs, notamment depuis des hélicoptères ». Ils affirment en outre que des corps de victimes ont été « emportés on ne sait où ».



pris par le Préfet d'un département particulièrement mobilisé annonçait même que toute personne se trouvant dans la rue le dimanche 1<sup>er</sup> octobre sans y être expressément autorisée serait considérée comme « terroriste ». Un chef d'inculpation qui, au Cameroun, vaut depuis 2014 la peine de mort.

### « no violence »

En dépit de ces mesures et du déploiement militaire digne d'un contexte de guerre civile, la population est sortie, le 1<sup>er</sup> octobre : « *Le 1<sup>er</sup> octobre, des dizaines de milliers de personnes ont entrepris de marcher pacifiquement (arbres de la paix en main et scandant « no violence ») pour proclamer l'indépendance de l'Ambazonie (...). A Bamenda, Buea et dans des dizaines de villes et localités, ils ont défilé et hissé les drapeaux de l'Ambazonie à des carrefours et sur les chefferies traditionnelles, un commissariat de police et un poste de gendarmerie. L'indépendance a été symboliquement proclamée dans les chefferies.* » (ICG, 19/10)

La coupure d'internet, ordonnée par le gouvernement et docilement mise en œuvre par la filiale camerounaise du groupe Orange (dont 23 % du capital est indirectement détenu par l'État français) et son concurrent sud-africain MTN, a produit l'effet recherché. Le black-out numérique était quasi total et il était extrêmement difficile, à distance, de savoir ce qu'il se passait : une répression féroce, mais à huis clos. Puis les bilans, forcément provisoires et partiels, ont commencé à circuler. Si le premier décompte de 17 morts minimum s'est largement imposé dans les médias français, il est désormais complètement obsolète. Le Réseau des droits de l'homme en Afrique centrale (REDHAC) affirme qu'au moins 100 manifestants ont été tués, et a publié une liste nominative pour 30 d'entre eux. ICG, qui a recueilli des témoignages de fonctionnaires anglophones affirmant la même chose, reste plus prudente. L'ONG affirme avoir établi un « *bilan minimal de 40 morts en se fondant sur une dizaine de vidéos des violences contrevérifiées, sur une liste nominative de 30 victimes établie par le REDHAC et des entretiens avec les familles de ces victimes, et enfin par le décompte de nombreux corps découverts à des endroits identifiables au Sud-Ouest et Nord-Ouest et dont bon nombre présentent des impacts de balles et sont dépourvus de documents d'identité. Crisis Group a également reçu plusieurs témoignages, y compris d'un policier et d'un militaire, sur de nombreux corps emportés par des*

*militaires* »

ICG a fait le compte : en un an, depuis la répression des premières mobilisations contre la « marginalisation » des anglophones en octobre 2016, il y a eu au moins 55 personnes tuées et plusieurs centaines de blessées, auxquelles s'ajoutent des centaines d'arrestations : plus de 500 pour la seule journée du 1<sup>er</sup> octobre selon Amnesty International (13/10).

### Diplomatie de la carpe

Le 4 octobre, le Royaume-Uni et les États-Unis ont réagi. Le département d'État états-unien a condamné « *l'usage de la force par le gouvernement camerounais, pour réprimer les libertés d'expression et de manifestation pacifique des citoyens* », et appelé au respect des droits des Camerounais, notamment en ce qui concerne l'accès à internet. Le ministre britannique des Affaires africaines a quant à lui appelé à « *s'assurer que les actes des forces de maintien de l'ordre sont proportionnés, qu'ils respectent de manière stricte les droits de l'Homme, et qu'ils soient dans l'intérêt des populations et de la préservation de leurs biens.* »

La veille, au point presse du ministère des Affaires étrangères (MAE), le porte-parole du Quai d'Orsay avait fait la démonstration du cynisme de la diplomatie française. La réponse creuse du point presse du lundi 2 octobre ayant légitimement laissé les journalistes sur leur faim, il s'est vu demandé : « *les services de sécurité au Cameroun auraient tué au moins 17 personnes dans les régions anglophones ce week-end et bloquent les réseaux sociaux. Quelle est votre réaction face à la manière du gouvernement camerounais de gérer la crise ?* » Peine perdue : « *Je vous rappelle la réponse que nous avons faite hier à ce sujet : "La France suit avec attention la situation au Cameroun et est préoccupée par les incidents survenus durant le week-end, qui ont fait plusieurs victimes. Nous appelons l'ensemble des acteurs à la retenue et au rejet de la violence".* » Renvoyer dos à dos une population qui manifeste pour ses droits et une armée en partie équipée et formée par la coopération française, pourquoi se gêner ?

### Dialogue de sourds

Nouvelle tentative au point presse du 5 octobre : « *Des réseaux camerounais parlent d'entre 30 et 100 morts après les incidents dans les zones anglophones le week-end dernier et le département d'État a hier critiqué l'utilisation de la force par les autorités camerounaises ainsi que le*

*bloquage de l'Internet dans cette région. Estimez-vous que la gestion de cette crise par les autorités est acceptable ?* » Réponse : « *Comme nous l'avons déjà indiqué, la France est attentive à la situation au Cameroun, pays ami et partenaire. Nous sommes préoccupés par les incidents survenus durant le week-end et appelons l'ensemble des acteurs à la retenue et au rejet de la violence. Nous encourageons le règlement des tensions actuelles par le dialogue, en vue de répondre, de manière pacifique et concertée, aux préoccupations de toutes les parties, dans le respect de l'unité et de l'intégrité du pays.* » Impossible de savoir si le porte-parole du MAE a déjà essayé de dialoguer avec un hélicoptère qui lui tire dessus...

### Partenaire particulier

Surtout, prétendre être « *attentif* » à la situation chez un tel « *partenaire* » que le Cameroun relève d'une ironie scandaleuse, puisque la France observe cette violence depuis l'intérieur même de l'appareil répressif, du fait de sa coopération policière et militaire. Notre ambassade sur place ne se vante-elle pas sur son site internet que « *le Cameroun en tant que puissance avérée dans la sous-région dispos[ait en 2010] de la plus importante mission de coopération avec 24 coopérants* » ? Avant l'ouverture d'un front de "lutte contre le terrorisme" à l'Extrême-Nord, au titre duquel cette coopération a pu s'intensifier, le député Michel Terrot (Les Républicains) écrivait dans un rapport fait au nom de la commission des Affaires étrangères que la France « *entretient avec le Cameroun une coopération de défense importante, d'un montant de 3,95 millions d'euros en 2011 [...]. L'aide se traduit notamment par la mise à disposition de 17 coopérants permanents, pour l'essentiel basés à Yaoundé et par l'attribution d'une aide logistique directe de près de 300 000 euros. [...] Le budget total des actions de formation de défense menées au Cameroun est de 754 000 euros. [Sans compter] la présence d'un conseiller auprès du ministre de la défense et des hautes autorités militaires* ». Aujourd'hui, aucune information publique n'est communiquée sur cette coopération... de peur qu'on demande des comptes aux Français détachés comme « *conseillers* » au sein de l'armée et la police camerounaises ?

Alice Primo

1. International Crisis Group, « Cameroun : l'aggravation de la crise anglophone requiert des mesures fortes », Briefing n°130, 19 octobre 2017.

TOGO

# LA « GESTION DÉMOCRATIQUE DES FOULES » À LA FRANÇAISE

**Au Togo, un mouvement populaire sans précédent menace le pouvoir depuis le mois d'août. Bien que la répression ait déjà fait au moins 16 morts et des centaines de blessés, la France se contente d'appeler au calme et maintient sa coopération policière et militaire.**

**E**n février 2014, l'amiral Marin Gillier, alors patron de Direction de le Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD, voir encadré), vantait devant une commission parlementaire une des missions de formation des 229 coopérants militaires déployés dans le monde sous ses ordres (dont « à peu près 80 % » en Afrique) : « Plutôt que de "maintien de l'ordre", on parle désormais de "gestion démocratique des foules". (...) Le glissement sémantique n'est pas qu'un euphémisme politiquement correct. La gestion démocratique des foules,

*ce n'est pas utiliser la matraque et le bouclier, c'est faire en sorte que les manifestants puissent se sortir d'une situation délicate : ne pas les bloquer dans un coin, leur permettre de rentrer tranquillement chez eux, respecter les droits de l'homme. Il s'agit d'une approche globale.* » On cherche en vain, depuis, où est-ce que cette « approche globale » est mise en œuvre. Pas au Congo-Brazzaville ni au Gabon, où les forces de l'ordre ont tiré sur la foule, respectivement en 2015 et 2016. Ne parlons pas du Tchad, où l'armée confond régulièrement

manifestations et ball-trap. Depuis quelques semaines, on voit également les brillants résultats de cette coopération militaire et policière au Cameroun (voir p. 5) et au Togo.

En 2011, année d'un rapport parlementaire préalable à la ratification française du nouvel accord de partenariat de défense avec le régime de Faure Gnassingbé, ce petit pays se situait « au 3e rang de nos partenaires, avec 3,6 millions d'euros », et accueillait 14 de nos coopérants militaires. Depuis, aucune information n'est divulguée par l'ambassade ou le MAE.

## CONTINUITÉ DE LA COOPÉRATION POLICIÈRE ET MILITAIRE

Créée au lendemain des indépendances pour les pays dits « du champ », c'est-à-dire le pré carré franc-africain, la Mission militaire de coopération était officiellement rattachée au ministère de la Coopération mais avait dans la pratique un lien étroit avec la cellule Afrique de l'Élysée. Hors « champ », la coopération militaire dépendait officiellement de la sous-direction de l'Assistance militaire du ministère des Affaires étrangères. Lors de la réforme de la coopération et de la disparition du ministère éponyme, en 1998, ces deux institutions ont été remplacées par une structure unique, la Direction de la coopération militaire et de défense (DCMD), au Ministère des Affaires étrangères. Officiellement, cette réforme a également été l'occasion de renoncer à la coopération « de substitution », qui consiste à placer des coopérants français en position de commandement direct, pour se limiter à une coopération dite « de partenariat », limitée à du conseil.

Côté police, il y a eu encore moins de changement. Créé en 1960 par Jacques Foccart et Michel Debré, le Service de sécurité de la Communauté devient en 1961 le Service de coopération technique internationale de police (SCTIP), qui pilotera la coopération policière pendant 48 ans. Mais la gendarmerie a pris une place croissante en matière de coopération. En 1985 est créé le Bureau de la coopération et des relations extérieures de la gendarmerie (BUCOREG), dédié à la l'assistance technique avec les pays disposant d'une force de type « gendarmerie », sous la houlette du Directeur général de la gendarmerie nationale française (DGGN). Ce

Bureau deviendra en 1992 la Division des relations internationales (DRI, qui intègre des compétences liées à la construction européenne), elle-même transformée en 2003 en Sous-direction de la coopération internationale (SDCI) de la DGGN, qui relève du ministère de la Défense.

Dans le prolongement des recommandations du Livre Blanc de la Défense de 2008, cette architecture est remplacée en 2010 par la création de :

- la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD), rattachée au ministère des Affaires étrangères mais pilotée en lien étroit avec les ministères de la Défense et de l'Intérieur, dédiée à la « coopération structurelle ».

- la Direction de la Coopération Internationale (DCI) du ministère de l'Intérieur (auquel a alors été rattachée l'action de la gendarmerie), dédiée à la « coopération opérationnelle ».

Il faut y ajouter des actions de coopération plus ponctuelles des forces spéciales ou conventionnelles, qui relèvent directement du ministère de la Défense, en lien avec les attachés de défense ou de sécurité intérieure des ambassades.

Lors de son audition devant des députés en février 2014, le patron de la DCSD de l'époque, l'amiral Marin Gillier, précisait : « *Quelle est la différence entre la coopération opérationnelle et la coopération structurelle ? Les opérations, y compris la formation pour préparer les engagements en opérations, relèvent de l'État-major des armées et de la direction de la coopération internationale du ministère de l'Intérieur ; pour notre part, nous sommes chargés de mettre en place, de renforcer et*

*de pérenniser les institutions régaliennes dans les pays partenaires. (...) Lorsque les forces armées sont appelées à intervenir, il s'agit, non pas de coopération structurelle, mais de gestion des crises : ce n'est plus mon domaine.* » Ainsi, en 2014, selon son patron, la DCSD avait « envoyé, dans vingt-trois pays africains, soixante conseillers auprès des plus hautes autorités politiques et militaires. »

Le site internet du MAE français explique d'ailleurs toujours que « *l'audit et le conseil forment un élément de plus en plus représentatif de l'action de la DCSD dans le monde. Il se concrétise par l'affectation ponctuelle ou prolongée de coopérants militaires, gendarmes ou policiers auprès de hautes autorités (primature, ministère de la Défense, état-major, ministère de l'Intérieur...). Ces experts techniques français ont pour mission d'évaluer tout ou partie de l'outil de sécurité et de défense et font ressortir les problèmes fondamentaux, en tentant d'apporter des solutions concrètes et adaptées au pays considéré.* » Mais pas de panique, car l'une des missions de la DCSD, dédiée à la « coopération de sécurité intérieure », vise le « rétablissement de l'Etat de droit : Cette démarche vise à améliorer les capacités effectives des forces de sécurité des pays partenaires par une coopération structurelle (formation en France comme l'étranger, conseil en organisation et en gestion) et logistique (aide en matériels spécifiques et entretien). L'objectif est de favoriser la progression de l'Etat de droit. » Et quelle progression !



## En attendant 2030

Faure Gnassingbé, propulsé à la tête du pays en 2005 à la mort de son despote de père, qui cumulait déjà 38 ans de règne, ne semble pas disposé à lâcher le fauteuil présidentiel – il n'en est après tout qu'à son troisième quinquennat. La Constitution, amendée fin 2002 par son père puis à l'occasion de cette « transition » tout en violence qui avait, selon l'ONU, entraîné la mort de 500 personnes et l'exode de 40 000 réfugiés, lui permet de se représenter indéfiniment, et d'être élu tout de suite puisque l'élection n'a qu'un seul tour.

Face à la contestation de l'opposition, qui réclame depuis des années un retour à la Constitution de 1992 (qui instaurait une limitation à deux mandats présidentiels de cinq ans et une élection à deux tours), le pouvoir a voulu faire le coup désormais habituel en FrancAfrique : une modification de la Constitution (passage au septennat et limitation à deux mandats)... censée impliquée la remise à zéro des compteurs. Blaise Compaoré avait fait le coup au Burkina Faso en 2002, Sassou Nguesso l'a fait en 2015 au Congo Brazzaville – à chaque fois avec le soutien français. Même en ayant reculé sur le septennat (il est désormais question d'un quinquennat), Faure Gnassingbé, jeune dictateur de 51 ans, pourrait ainsi être encore « élu » 10 ans à partir de 2020, ce qui laisse le temps de voir venir.

## Grain de sable

L'opposition, épuisée par des années de contestation sans résultats et de plus en plus accusée de davantage se soucier de son propre agenda que de l'intérêt des Togolais, est sortie de sa torpeur en juillet, avec l'irruption d'un nouveau venu. Tikpi Atchadam, qui a créé en 2014 le Parti national panafricain, a réussi à mobiliser les Togolais sans querelles de leadership avec l'opposition traditionnelle, qui s'est jointe au mouvement, et en dépassant le clivage Nord-Sud régulièrement instrumentalisé par le pouvoir, issu du Nord alors que le chef de file de l'opposition depuis des années vient du Sud. La réponse violente du pouvoir (au moins deux morts et des dizaines de blessés) lors de la première grosse manifestation, le 19 août, n'a pas émoussé la détermination des Togolais : le mot d'ordre de retour à la Constitution de 1992 a rapidement laissé place à celui du départ pur et simple de Faure Gnassingbé et la clique de militaires qui ont la main sur la gestion mafieuse du pays. Début septembre, de nouvelles manifestations ont été organisées, à la veille de la présentation aux

parlementaires de la réforme constitutionnelle proposée par le pouvoir – et dont l'examen a finalement été reporté suite aux manifestations. Le forum Israël-Afrique, prévu à Lomé en octobre, a dû être reporté, au prétexte grossier que les infrastructures qui devaient l'accueillir ne suffiraient pas pour le nombre élevé d'inscrits.

## Mission de la Francophonie boycottée

L'Organisation internationale de la Francophonie, connue pour avoir avalisé nombre de forfaitures électorales en FrancAfrique, a cru pouvoir jouer la carte de la médiation en annonçant, « *dans le prolongement de son accompagnement en faveur de la consolidation du processus démocratique au Togo* » (sic!), l'envoi d'une mission dans le pays à la mi-octobre. Boycottée par l'opposition qui refusait de travailler avec sa présidente Aichatou Mindaoudou, une diplomate nigérienne trop proche du pouvoir togolais, la mission n'a pas pu être menée comme prévue. Le 18 octobre, alors que de nouvelles manifestations étaient très violemment réprimées et que, deux jours auparavant, l'arrestation d'un imam proche de Tikpi Atchadam avait mis le feu à la rue dans le nord du pays, la Secrétaire générale de l'OIF Michaëlle Jean s'est contentée de renvoyer dos à dos la répression meurtrière du clan Gnassingbé et la mobilisation à mains nues de la population : « *Rien ne peut justifier ces affrontements. Nous pensons aux victimes, aux familles endeuillées, au climat général de peur et de colère. Il faut impérativement privilégier le dialogue en toutes circonstances* » a-t-elle déclaré dans un communiqué, avant de poursuivre : « *Il est primordial d'encourager toutes les actions de nature à contribuer à la résolution de cette crise et au retour à un climat apaisé. Toute la Francophonie s'inquiète et se mobilise face à cette situation qu'il faut à tout prix résoudre. C'est d'ailleurs dans cet État membre que doit se dérouler la 34<sup>ème</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), prévue du 24 au 26 novembre prochain à Lomé* ». C'est vrai que ce serait dommage de bouleverser l'agenda officiel de cette vénérable institution pour de vulgaires histoires d'aspirations démocratiques du peuple togolais, une poignée de morts, de blessés et de personnes déplacées (des habitants de Sokodé et d'autres villes du Nord ont fui en brousse à partir du 16 octobre, après que les forces de l'ordre soient intervenues jusque dans les maisons pour pourchasser des opposants présumés).

## Comme un air de déjà vu

Les 18 et 19 octobre, tout rassemblement était interdit, l'État ayant récemment décidé d'interdire toute manifestation les jours ouvrés, au prétexte de ne pas perturber l'ordre public. Pour briser le mouvement, qui entend bien mettre fin au règne de la famille Gnassingbé, le pouvoir a eu recours à des milices organisées pour l'occasion : des civils, armés de bâtons et d'armes blanches, déposés par des pick-up dans différents endroits stratégiques des grandes villes pour aller attaquer les opposants jusque dans leurs maisons.

Cette fois, Internet n'a pas été coupé et des preuves en image de cette brutalité ont envahi les réseaux sociaux. En deux mois, au moins 16 personnes ont été tuées, des dizaines de personnes blessées et arbitrairement arrêtées, parfois jugées sans avocat.

La diplomatie française, qui avait déjà mollement déclaré le 12 septembre qu'elle avait « *suivi avec attention les événements des dernières semaines au Togo* » et qu'elle appelait sans rire « *à un esprit de responsabilité et de consensus* », a utilisé dans son point presse du 18 octobre sa formule éculée : « *La France suit avec préoccupation la situation au Togo. Nous condamnons fermement les violences récentes qui ont fait plusieurs victimes, notamment à Lomé et Sokodé. Nous appelons les parties à l'apaisement et à entamer un dialogue.* » Toute ressemblance avec une déclaration faite le 30 octobre 2014, alors que la rue burkinabé s'apprêtait à chasser Blaise Compaoré du pouvoir, serait fortuite : « *La France suit avec beaucoup d'attention le déroulement des manifestations au Burkina Faso. Nous déplorons les violences qui ont lieu dans et aux alentours de l'Assemblée nationale. Nous appelons au retour au calme, et demandons à toutes les parties de faire preuve de retenue* ». Mais la France n'a rien appris de la leçon burkinabé. Ayant réussi à préserver ses intérêts en dépit de l'alternance dans ce pays voisin du Togo, elle adopte la même attitude hypocrite : se poser en simple observatrice, donneuse de leçons aux manifestants au passage, se refusant à toute mesure qui pourrait fragiliser le régime, comme la condamnation de la répression, l'annonce de sanctions ciblées contre les barons du régime ou encore la suspension de sa coopération policière et militaire, dont on voit aujourd'hui les brillants résultats en termes de « *gestion démocratique des foules* ».

Thomas Borrel



## DOMINATION ECONOMIQUE

## LE FMI AU SECOURS DU CFA

**Après la réunion des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) en décembre 2016 qui s'était conclue par un appel à l'aide au Fonds monétaire international (FMI), nous avons assisté à la mise en place de nouveaux prêts triennaux de plusieurs millions de dollars : 300 au Cameroun, 642 au Gabon, 666 au Cameroun... Nous avons interrogé Claude Quémar, du CADTM, et Kako Nubukpo, économiste engagé contre le Franc CFA, sur ce que recouvraient ces nouveaux programmes d'« aide » des institutions financières internationales.**

**Claude Quémar :**

Il y a aujourd'hui une reprise en main par le FMI d'un certain nombre d'économies africaines. Ces dernières années, le FMI avait perdu du pouvoir dans un certain nombre de pays, avec la crise du programme PPTE<sup>1</sup>, la hausse du prix des matières premières qui avait permis des remboursements de dette anticipés. Maintenant que les cours plongent, une nouvelle crise de la dette se profile et le FMI fait son retour. Aujourd'hui, c'est lui qui dirige la macro-économie de pays tels que l'Égypte, le Maroc, la Tunisie, le Gabon, le Tchad... Les prêts qui viennent d'être consentis sont assez importants. Les conditionnalités exigées en retour ne sont pas fondamentalement différentes de celles des Plans d'ajustement structurel (PAS) des années 1990, même si certaines leçons ont été tirées pour éviter les explosions sociales. Il s'agit toujours d'exiger des privatisations, une politique d'austérité, mais aussi maintenant le recours systématique aux

Partenariats Publics-Privés (PPP), le remboursement par priorité des arriérés de paiement auprès des créanciers privés et le recours à l'émission des bons du trésor, qui se transforment en nouvelle dette. Dans les mécanismes de l'endettement, ce dernier aspect est assez nouveau pour les pays africains, qui recouraient jusqu'à présent essentiellement aux prêts bilatéraux et multilatéraux, auprès d'États ou de structures inter-étatiques, à part l'Afrique du Sud qui pouvait faire assez facilement des emprunts sur les marchés financiers classiques. Mais depuis quelques années, en particulier depuis la crise de 2007, du fait de la baisse des taux d'intérêt dans les pays « du Nord », il a été intéressant pour des banques de prêter de l'argent à des pays « du Sud ». Il vaut mieux prêter à 6,5 % ou 7 % à la Côte d'Ivoire ou au Gabon qu'à 1 %, voire à des taux négatifs au Japon ou à l'Allemagne. On a donc eu depuis 2009-2010 un recours aux

euro-obligations, c'est-à-dire des obligations souveraines, des obligations d'État établies en devises qui sont vendues sur les marchés financiers classiques. Autre fait nouveau : la multiplication de bons du trésor ou assimilables, prêts à maturité courte, de quelques mois à quelques années qui servent aux États à boucler leurs fins de mois pour payer leurs fonctionnaires ou procéder à des remboursements d'autres prêts. Ainsi par exemple, le Gabon en émet presque toutes les semaines à très court terme. Ça n'est évidemment pas viable à long terme. D'autant que ce phénomène s'accompagne d'un regain d'intérêt des fonds voutours pour ces pays, alors qu'ils s'étaient davantage orientés ces dernières années vers la Grèce ou l'Argentine, où les sommes à gagner étaient plus importantes.

1.L'initiative « Pays Pauvre Très Endettés » a été lancée en 1996 par le FMI et la Banque mondiale (et renforcée par le G7 en 2000), pour alléger la dette de certains pays en l'échange de réformes structurelles.

**Kako Nubukpo :**

Ce retour du FMI a aussi un rapport avec le Franc CFA. Il faut rappeler que la direction du Trésor français joue le rôle d'assureur dans le système de garantie de la parité fixe entre le CFA et l'euro. Contrairement aux pays qui couvrent leurs émissions monétaires à 100 % en ayant dans leur caisse l'exact équivalent en devises de l'unité monétaire qu'elles émettent, les pays de la zone franc ne sont tenus qu'à un taux de couverture de 20 %, compte tenu du rôle d'assurance joué par la France. Mais en contrepartie, les pays de la zone CFA doivent déposer 50 % de leurs devises sur un compte d'opération contrôlé par le Trésor français. Au début des années 2000, le taux de couverture était pourtant supérieur à 100 %, ce qui semblait paradoxal : pourquoi assurer une telle couverture quand seulement 20 % sont requis, alors que nos économies ont tant de besoins en termes d'infrastructure, de santé, d'éducation, de transport, d'énergie, etc. Aujourd'hui, avec le retournement du cycle des matières premières, plusieurs

pays peinent à assurer la couverture de 20 %. Mais si on descend en deçà des 20 % de couverture, on dévalue le CFA. C'est ce qui s'est passé en 1993-1994. L'année dernière, les pays d'Afrique centrale ont augmenté de 15 % leurs dépenses en capital alors que leurs recettes ont chuté de plus de 60 %. Le Congo Brazzaville est passé de 3000 milliards de FCFA à 1000 milliards de FCFA : il a perdu les deux tiers de ses réserves de change en un an. Le Tchad n'en a plus, il est à zéro, comme la Guinée équatoriale. C'est pour ça que la directrice du FMI Christine Lagarde, en décembre 2016, demandait une dévaluation du CFA en marge de la conférence des chefs d'État de la zone CEMAC. Mais les autorités françaises jugeaient impossible d'organiser cette dévaluation en pleine campagne présidentielle française. C'est la raison pour laquelle le FMI vient d'injecter de l'argent et exige un nouveau cycle d'ajustement structurel : pour éviter une dévaluation immédiate du CFA. En attendant de parvenir à un consensus entre les chefs d'État africains sur

l'opportunité d'une nouvelle dévaluation, il faut sauver les meubles. On voit aussi que le rôle d'assurance joué par la France, qui pouvait sembler une bonne chose à l'origine, pour protéger ces économies contre des chocs exogènes, est devenu au fil du temps un mécanisme d'assurance contre les défaillances des chefs d'États africains en matière de gouvernance. Grâce à ce système des dépôts sur le compte d'opération du Trésor français, dont personne ne connaît les montants à part les initiés, des dirigeants africains mauvais gestionnaires peuvent se maintenir au pouvoir. À l'inverse, au Ghana, où le cédî a perdu 40 % de sa valeur, le président John Dramani Mahama a perdu les élections présidentielles. La mauvaise gestion économique n'implique pas une sanction politique en zone CFA. En contrepartie, les chefs d'État africains perdent tout pouvoir de négociation vis-à-vis de Paris. Ce compte d'opération est donc bien un instrument de domination politique.

## MALI

# « L'INTERVENTION FRANÇAISE A DISSÉMINÉ L'INSÉCURITÉ »

Quelle est la situation générale au Mali, plus de quatre ans après le début de l'intervention militaire française ? Entretien avec le Professeur Issa Ndiaye, universitaire, membre du Forum civique, une association visant la formation de l'esprit civique et se voulant un espace de débat et d'animation.

**Billets : Quelle est votre vision de la situation globale au Mali, plus de 4 ans après le début de l'intervention française au Mali ?**

Depuis 2013, la situation au Mali s'est dégradée et est devenue beaucoup plus complexe. Sur le plan de la sécurité : en 2013, les problèmes sécuritaires se cantonnaient à la région du Nord. Aujourd'hui le centre est largement atteint, jusqu'à Bamako même. L'insécurité est grandissante. Dans la partie sud du pays qui jouxte la Côte d'Ivoire l'insécurité est devenue récurrente. Le reste du Mali connaît aussi une poussée d'insécurité. Au centre du Mali - dans la zone de Ségou et Mopti, on peut dire qu'il n'y a presque plus d'État, les écoles sont fermées, les administrations se sont repliées dans les grands centres urbains et même ces grands centres urbains sont dans l'insécurité. Il y a même des risques de famine du fait que les gens ne peuvent plus aller aux champs en raison de l'insécurité. Donc on peut dire que l'intervention française, au lieu de restreindre l'insécurité, a plutôt contribué à disséminer cette insécurité.

Au niveau économique, la crise est en partie liée à l'insécurité, le mal-vivre s'est étendu. Cela se traduit par des mouvements sociaux, des grèves de fonctionnaires, il y a eu la grève des magistrats, suivie par celle des médecins, celle des enseignants, suivies aujourd'hui par celle des enseignants du supérieur qui dure depuis 4 mois<sup>1</sup>. Les prix des matières et denrées de première nécessité sont partis en flèche et le pouvoir d'achat des gens a baissé, il y a aussi un recul très net de l'emploi.

Sur le plan politique, il y a de plus en plus de confusion, due essentiellement à la gestion hasardeuse du pouvoir par les autorités, il y a un véritable discrédit de la classe politique. Cela s'est traduit récemment par la mobilisation des jeunes contre la campagne référendaire pour la révision de la constitution. Ils ont dénoncé à cette occasion les tares de la gestion politique au Mali.



**La révision de la Constitution était un des éléments du processus de paix d'Alger, en train de se mettre en place. Quelle est votre lecture de ces accords et de la modification constitutionnelle qui était proposée ?**

Les accords d'Alger imposent des changements constitutionnels importants, et un processus de régionalisation. Ces accords disent qu'il faut donner plus de pouvoir aux régions et aux collectivités locales. Cela se traduit par des schémas institutionnels assez complexes qui donnent lieu à beaucoup d'inquiétudes. Les compétences des régions sont largement renforcées. Par exemple, l'assemblée régionale peut légiférer dans tous les domaines concernant la vie des régions (NDLR : Le président de région est élu au suffrage universel). L'État n'a pas de moyens de destitution d'un élu de l'assemblée régionale ni de remettre en cause ses points de vue, il ne peut que constater et donner son propre point de vue. L'assemblée régionale peut passer des contrats avec des sociétés étrangères sans avoir la caution de l'État, par exemple une région peut décider de passer un contrat avec une entreprise minière occidentale, l'état ne pourrait rien empêcher. Elle peut aussi décider de s'associer à une autre région pour créer un nouveau bloc ; si une région décidait de sortir du cadre national, l'État n'a pas le pouvoir de s'opposer. Donc cela pose la question de la

souveraineté, cela ouvre largement la porte à l'autonomie et dans un second temps, à une déclaration d'indépendance.

Sur le plan sécuritaire (par exemple l'armée et la police), selon l'accord, ces questions relèvent aussi du niveau régional. Une police territoriale est créée. Les régions peuvent recruter principalement leurs ressortissants, ce qui risque de provoquer une fragmentation des forces de sécurité et de l'armée. Cela peut aboutir à terme à une ethnicisation des forces armées.

**Donc pour vous, le changement de constitution est problématique...**

...et le gouvernement a reculé sous la pression de la rue. Mais le président a parlé de suspension et non d'annulation. Donc si certains éléments étaient modifiés – notamment le renforcement du pouvoir présidentiel, qui faisait partie des changements – peut-être que cette révision constitutionnelle aurait lieu. Car la plupart des forces politiques ne sont pas opposées aux accords d'Alger.

## Réforme constitutionnelle ?

Le président malien annonçait courant 2016 un projet de réforme de la Constitution malienne, qui date de 1992, visant à rendre les accords de paix et de réconciliation du Mali issus du processus d'Alger (et signés le 20 juin 2015) compatibles avec des modifications permettant une décentralisation accrue ; le projet de modification comprend aussi des modifications institutionnelles telles que la création d'un Sénat et le renforcement du pouvoir du président.

Ce projet de modification de la Constitution et le référendum qui devait se tenir le 9 juillet 2017 pour l'entériner ont été combattus dans la rue par des organisations politiques, citoyennes, réunies au sein de la plateforme « Ante a bana ! – Touche pas à ma constitution », tout au long du printemps 2017.





Le palais de la présidence malienne, vu depuis une rue de Bamako (Photo CC Billets d'Afrique, janvier 2017).

Dans un entretien télévisé donné pour le 4<sup>e</sup> anniversaire de son arrivée au pouvoir, le président Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) déclarait début septembre : « Un grand regret pour moi ? Nous n'avons pas été plus diligents dans la mise en œuvre de l'accord de paix d'Alger » (RFI, 5/09)

### Quel est le rôle de la communauté internationale et en particulier de la France sur l'application des accords d'Alger à ce jour ?

La France est partie prenante de ces accords d'Alger. Il y a une garantie donnée aux mouvements rebelles à travers ces accords d'Alger. En sourdine il y a une pression française sur les autorités maliennes pour hâter le pas et c'est pourquoi le Président de la République a dit devant Macron (en juillet 2017, en marge du sommet sur le G5 Sahel, NDLR) qu'il s'agissait de la parole du Mali, que le Mali s'était engagé et que le référendum aurait bel et bien lieu.

### Avec la nouvelle ambassadrice, est-ce que vous voyez un changement de positionnement de la France ?

Je ne pense pas, cette ambassadrice vient du Tchad ; on constate que la France a une posture favorable aux groupes rebelles et en particulier au MNLA et son arrivée n'a pas changé la donne. L'ambassade de France s'est beaucoup bunkerisée, et a tendance à avoir moins de contacts avec les Maliens.

**Une des questions centrales actuellement au Mali pour la France est la mise en place du G5 Sahel et la volonté de trouver des financements pour cette force africaine – les États-Unis ont refusé de financer, l'Union européenne finance un petit peu, par ailleurs il y a pas mal d'interrogations sur la viabilité de cette force, qui est une façon pour la France de rester présente en étant moins visible ...**

... Et d'alléger le fardeau sur le plan sécuritaire. On parle de 4200 soldats français sur place alors que ce qui était prévu, c'était 3000. Il s'agit de diminuer les effectifs français et les pertes françaises – un élément important pour l'opinion publique française – et c'est aussi un moyen d'alléger l'entretien de ses troupes. On va voir dans un premier temps 5000 soldats qui vont être injectés dans le G5 avec une prévision de doubler ces effectifs. Sur le matériel – et d'ailleurs le coût de ce matériel est important – la France parle de donner son matériel qui est déjà sur le terrain et dont les coûts d'entretien sont énormes. Il est demandé aux pays africains de mettre la main à la poche, 10 millions

chacun sur un budget de 500 millions d'euros. Les pays européens traînent des pieds. La France se tourne de plus en plus vers l'Arabie Saoudite et le Qatar pour leur demander un soutien financier tandis que les États-Unis et la Grande Bretagne sont réticents à faire passer le G5 sous mandat des Nations Unies. On est loin du compte. Bref, cette stratégie française risque de ne pas aboutir. Les Africains n'ont pas les moyens des ambitions militaires de la France et la France elle-même n'a plus les moyens de ses ambitions militaires en Afrique.

## Trafics de drogue

*« Tout le monde est dans le trafic de drogue au Nord. En réalité, les bagarres entre les groupes armés, sont des bagarres pour contrôler le trafic de drogue. Cela est connu de tout le monde. Et les rebelles, beaucoup de gens du Sud, de l'appareil politique et militaire malien sont impliqués dans les trafics. La MINUSMA est là, Barkhane est là, les trafics se font sous leurs yeux mais personne n'intervient. »* Issa Ndiaye, extrait de conférence

### Dans cette situation, quelle est la perception par les Maliens de la présence française ?

En 2013, il y a eu un enthousiasme des Maliens qui disaient 'merci la France'. Aujourd'hui les jeunes Maliens manifestent et demandent le départ des troupes françaises : les Maliens ont le sentiment que la présence française a aggravé la situation sécuritaire. Le problème n'est pas a priori militaire, donc ce ne sont pas des solutions militaires qui vont régler les problèmes au Mali. Aujourd'hui, il y a un désir de paix qui est énorme, et de sortir de cette guerre sans fin, le discours que l'on entend souvent c'est qu'il faut faire la paix et négocier avec tout le monde et notamment avec Ansar Dine. Mais le gouvernement malien, sous pression française, ne l'entend pas de cette oreille. En réalité, les solutions mises en œuvre ne vont pas du tout contribuer à ramener la paix, bien au contraire.

Les questions essentielles qui sont des questions de survie quotidienne des Maliens ne sont pas non plus prises en charge par les politiques. Il y a l'oppression économique dont on ne parle pas, sous pression de la France mais aussi de l'Union européenne, le système de prédation se traduit par une misère de plus en plus prononcée.

Il y a lieu réellement de changer de point de vue.

*Propos recueillis par Juliette Poirson*



Photo diffusée sur Twitter le 4 octobre par @ansary\_lybia avec pour légende « Les #rues de #kidal ce matin. #barkhane #dégage ».



JUSTICE

# FRANCE, TERRE D'ASILE POUR CRIMINEL

Trente ans après l'assassinat de Thomas Sankara, non seulement la demande de commission rogatoire qui pourrait permettre de demander la déclassification d'archives françaises sur ce dossier reste lettre morte, mais les autorités françaises se refusent aussi à exécuter un mandat d'arrêt international relatif à un autre assassinat emblématique de l'ère Compaoré, celui du journaliste Norbert Zongo.

Voilà trente ans que le président du Burkina Faso Thomas Sankara a été assassiné. Blaise Compaoré, qui avait pris la tête du pays alors que la dépouille de son vieil ami n'avait pas encore refroidi, avait tout intérêt à maintenir l'impunité pendant ses 27 longues années de règne. Depuis son renversement par la rue burkinabè, il y a trois ans, le procès de cet assassinat est devenu envisageable – même si Blaise, que tout accuse d'avoir commandité l'assassinat, coule des jours paisibles en Côte d'Ivoire grâce à l'armée française qui l'a discrètement exfiltré après sa démission, le soustrayant à la justice. Mais problème, le juge d'instruction burkinabè aimerait que les éventuelles complicités internationales soient étudiées, ce qui nécessite que la justice française coopère, et demande notamment à ouvrir les archives encore protégées par le secret défense – ce qu'un juge étranger ne peut pas demander directement. Or, depuis un an, la demande de commission rogatoire émise par le juge Yaméogo est restée lettre morte. Si le procès des assassins de Thomas Sankara a lieu sans les informations que protège le pouvoir français, ce pan de l'affaire restera inexploré et le

dossier, qui aura déjà été jugé, ne pourra pas faire l'objet d'un nouveau procès. On devine donc l'empressement des autorités françaises à laisser filer le temps.

## Mandat d'arrêt aléatoire

Autre assassinat politique, autre refus de coopérer avec la justice burkinabè : le commanditaire présumé du massacre du journaliste Norbert Zongo et ses trois compagnons de route, mitraillés dans leur véhicule le 13 décembre 1998, réapparaît publiquement en France en dépit d'un mandat d'arrêt international. François Compaoré, petit frère et ancien bras-droit du dictateur déchu, avec qui il a fui le pays à bord d'un hélicoptère de l'armée française, se targue en effet dans la presse (*Jeune Afrique*, 24/09) de circuler librement en France. Pourtant, fin juillet, le même juge d'instruction burkinabè rendait publique une information jusque-là gardée confidentielle pour ne pas alerter le suspect : un mandat avait été transmis à Interpol, que la France a théoriquement l'obligation d'exécuter immédiatement puisqu'elle a signé avec le Burkina Faso une convention de coopération judiciaire. A peine repéré, le suspect devrait

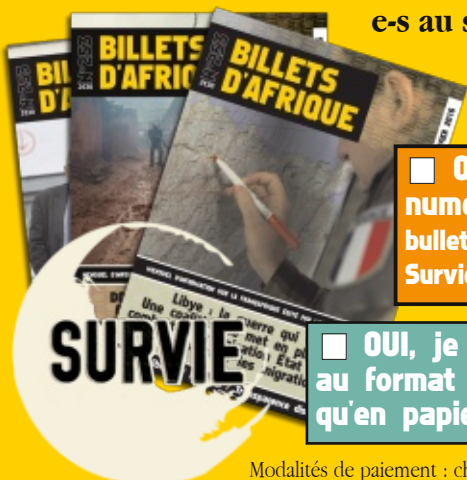
donc être placé en détention en attendant son extradition vers le Burkina Faso, où les familles des jeunes tombés sous les balles de la garde personnelle de François Compaoré autour de sa maison, fin octobre 2014, ont une raison de plus de vouloir le croiser dans un tribunal.

## En marche vers l'impunité

Mais entre la théorie et la pratique, il y a un gouffre françafricain, qui permet à François Compaoré et à ses avocats de prétendre tranquillement que ce mandat n'existe pas. La visite d'Emmanuel Macron au Burkina, prévue fin novembre, risque hélas de ne pas donner lieu à une demande d'explications de la part du président burkinabè élu en décembre 2015 à l'issue de la période de transition, Roch Marc Christian Kaboré. Ce dernier, qui a été un fidèle gardien du régime de Blaise Compaoré à l'époque de l'assassinat de Norbert Zongo et dans les années de turbulences qui ont suivi, n'a pas nécessairement intérêt à ce qu'ait lieu un grand déballage de cette époque qu'il veut sûrement considérer comme révolue... « L'amitié franco-burkinabè » risque donc, une fois de plus, de se consolider au prix d'une terrible impunité.

## SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militant-e-s au sein de **Survie**, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



☐ **OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à Billets d'Afrique. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 47, Av Pasteur - 93100 Montreuil**

☐ **OUI, je souhaite recevoir Billets d'Afrique au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.**

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

## TARIFS

**France : 25 €**  
**Petits budgets : 20 €**  
**Étranger et Outre-mer : 30 €**